

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 16 NOVEMBRE 2022

11- Objet : PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DE LA BAÏSE ET SES AFFLUENTS EN LOT-ET-GARONNE 2023/2027

N° Ordre : DE-117-2022

Rapporteur : Lionel Labarthe, vice-président à l'environnement

Nomenclature : 8 8 2 Domaines de compétence par thème – Environnement - Autre

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Francescas, après convocation du 09 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (38) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA,

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, et MM Hugues DAVID, Patrice DUFAU et Nicolas LACOMBE,

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : -

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : -

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL à M. Jean-Louis MOLINIE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques ECHEVERRIA

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à M. Hugues DAVID,
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI à M. Alain LORENZELLI
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (2) :

Barbaste : M. Michel DAUNES

Lavardac : M. Georges BARBARA

Membre absent non excusé (4) :

Nérac : Mme Mélanie SERRES-SOLANO et MM Patrick GOLFIER et Serge ARNAUNE

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIROSSIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 38

Votants : 46

Absents : 14

- Dont « pour » : 46

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts d'Albret Communauté ;

Vu la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (compétence exercée dans les conditions prévues à l'article L211-7 du Code de l'environnement) et notamment « Gestion et aménagement des bassins versants de la Gélise, Baïse et de l'Auvignon » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2018-08-14-001 du 14 août 2018 déclarant d'intérêt général les travaux d'entretien courant de la Baïse, partie navigable d'une durée de 5 ans renouvelable une fois ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission environnement du 25 octobre 2022 ;

Considérant les étapes précédentes de l'élaboration du programme pluriannuel de gestion (élargie à des affluents et au bassin versant), chacune validée lors des commissions environnement énumérées ci-dessous :

- Etat des lieux et diagnostic des cours d'eau et du bassin versant : présenté en commission environnement le 09.03.2021,
- Définition des enjeux du territoire et des objectifs opérationnels du futur programme de gestion : présentés en commission environnement le 28.09.2021,
- Validation des fiches actions du programme pluriannuel de gestion : présentées en commission environnement le 07.07.2022.

Exposé des motifs :

Un programme pluriannuel de gestion est indispensable pour exercer la compétence GEMAPI sur un bassin versant. En effet, celui-ci se base sur les problématiques connues de ce bassin versant et propose un panel d'actions complémentaires pour y répondre.

Ce programme de gestion est annexé à un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Cette DIG « élargie » garantit l'accès et l'engagement de financements publics sur des parcelles privées (la plupart des cours d'eau du bassin sont privés : le fond et les berges appartiennent donc à des particuliers).

La programmation est aussi un outil de planification des actions sur plusieurs années et permet de budgétiser les travaux sur les 5 ans de validité de l'arrêté de DIG.

Ces prévisions budgétaires sont présentées en annexe, mais nécessiterons annuellement des modifications et ajustement au budget annuel d'Albret communauté. Un récapitulatif des dépenses classées par fonctionnement/investissement ainsi qu'un récapitulatif dépenses/recettes est également accessible en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De valider** le plan pluriannuel de gestion et son plan prévisionnel de financement présentés en annexes,
- ▶ **D'autoriser** le dépôt du dossier auprès des services de l'Etat concernant l'instruction de la déclaration au titre de la loi sur l'eau et de la demande de déclaration d'intérêt général.
- ▶ **De rappeler** que le Président a délégation pour solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de la région Nouvelle-Aquitaine, du département de Lot-et-Garonne,
- ▶ **D'inscrire** les crédits nécessaires aux budgets primitifs 2023 à 2027.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président



LORENZELLI

Publication le : 21 NOV. 2022